Charte – Table de concertation pour la mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure

1. Mandat

Le mandat de la Table est de :

- Exercer un rôle consultatif auprès de la Ville pour la transformation et la mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure à partir de la vision et des principes établis par la Ville, lors de la consultation à l'OCPM en 2019.
- Orienter la Ville dans une perspective de vision commune de développement du secteur en prenant en compte l'intérêt collectif.
- Faire le suivi de l'élaboration du Plan directeur de mise en valeur du secteur et de sa mise en œuvre.
- Mobiliser les parties prenantes autour d'un projet commun et échanger sur les enjeux et préoccupations concernant le secteur.

Il est prévu que la Table soit pérenne, au travers des différentes étapes de transformation du secteur.

2. Membres

2.1 Composition de la Table

La Table est composée d'une quinzaine de membres représentant les différentes parties prenantes du secteur Bridge-Bonaventure. Chaque entité membre a droit à un e représentant désigné pour siéger à la Table. Tout e représentant e ne pouvant être présent e à une réunion de la Table peut déléguer un e substitut à sa place, en autant qu'il elle fasse partie de la même entité membre.

2.2 Adhésion à la Table

La participation à la Table est sur invitation. La composition de la Table est déterminée à partir de balises permettant d'assurer une représentativité basée sur la pertinence et l'équité.

Les invitations à la Table sont faites sur la base des guatre balises ci-dessous :

- Balise 1 : représenter l'intérêt des usager.ère.s du secteur et des citoyen.ne.s
- <u>Balise 2</u>: favoriser les regroupements d'acteur.rice.s (têtes de réseaux)
- Balise 3 : s'assurer d'un équilibre au sein des catégories d'acteur.rice.s
- <u>Balise 4</u>: avoir une relation de proximité spatiale avec le secteur (propriétaires, entreprises, opérateurs, habitant.e.s)

2.3 Intégration de nouveaux membres

De nouvelles personnes pourraient s'ajouter à la Table, au besoin. Les balises énoncées à la section 2.2 demeurent la référence.

2.4 Durée de mandat

La durée de mandat des membres est tributaire de l'existence de la Table de concertation.

2.5 Absences

Une participation active de la part des représentant.e.s est attendue. En cas d'absence répétée, le.la représentant.e désigné.e pourra être remplacé.e.

3. Gouvernance

3.1 Gouvernance générale

La Table de concertation se veut une tribune équitable d'échanges entre les parties prenantes et la Ville. Un comité de coordination interne à la Ville assurera le lien et les arrimages entre la Table de concertation et les instances de la Ville ainsi que les services municipaux concernés. La firme

Espace Stratégies a le rôle de coordonner et d'animer le travail de la Table de concertation, et ce, jusqu'au dépôt du Plan directeur prévu à l'été 2021.

3.2 Éthique

La Table de concertation se veut un espace de discussion, d'échange d'information et d'apprentissage mutuel, ancré dans l'écoute et le respect des perspectives de chaque membre. Un non-respect de l'éthique de la Table pourra amener une exclusion du membre. Cette exclusion sera discutée entre les autres membres de la Table.

3.3 Mode de fonctionnement

Afin de favoriser l'esprit de collaboration, le consensus est le mode privilégié pour convenir des recommandations de la Table.